

CM2026035



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
CM2026035
Séance du 13 Mai 2026

Le treize mai deux mille vingt-six à vingt heures,

le Conseil Municipal de la Commune de PALAU-DEL-VIDRE (Pyrénées-Orientales), régulièrement convoqué le sept mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GALAN, Maire.

PRESENTS (15) : Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Sébastien GARRIGUE, Nadine BONAFE, Faustine DESCHAMPS, Marc SUNER, Thierry BOUYSSOU, David THOMAS, Guillaume CHAMPROY, Bruno ORMENO, Julie DAYDE, Laetitia SANSON, Grégoire JONQUERES D'ORIOLO, Gilles ALBERTY, Jacques ROCHER.

REPRESENTES (5) : José BELTRI (procuration à Sébastien GARRIGUE), Belinda BEAUSAERT (procuration à Nadine BONAFE), Julie BONINO (procuration à Françoise DARCHE), Vanessa LAMAS (procuration à Bruno GALAN), Jean-Christophe DELMER (procuration à Jacques ROCHER).

ABSENTS (3) : Florence BOUSCATEL, Sophie FERTON, Laure VUILLEMIN.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 23	PRESENTS : 15	QUORUM : 12	PROCURATIONS : 05
VOTANTS : 20	POUR : 20	CONTRE : 00	ABSTENTIONS : 00

A été nommé Secrétaire de Séance : Guillaume CHAMPROY

OBJET : CENTRE COMMUNAL D' ACTION SOCIALE – ELECTION DES MEMBRES

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, Président de séance et rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.123-6, R.123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT que le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé de droit par le Maire ;

CM2026035

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal d'élire en son sein, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres appelés à siéger au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

CONSIDERANT qu'une seule liste de candidats a été déposée ;

CONSIDERANT que la liste unique est composée comme suit :

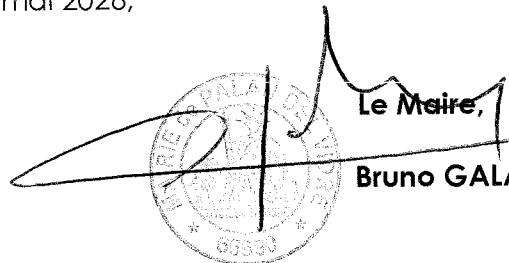
- FRANÇOISE DARCHE
- NADINE BONAFE
- JOSE BELTRI
- THIERRY BOUYSSOU
- FAUSTINE DESCHAMPS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES,

- **D'ELIRE** en qualité de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :
 - **FRANÇOISE DARCHE**
 - **NADINE BONAFE**
 - **JOSE BELTRI**
 - **THIERRY BOUYSSOU**
 - **FAUSTINE DESCHAMPS**
- **DE PRECISER** que ces membres siégeront au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale pour la durée du mandat municipal;
- **D'AUTORISER** le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme.

Fait à Palau-del-Vidre, le 13 mai 2026,


Le Maire,
Bruno GALAN,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier (par courrier ou sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formé auprès de l'auteur de la décision dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (L'absence de réponse au recours gracieux à l'issue des deux mois vaut rejet implicite).

Acte rendu exécutoire
après télétransmission en Préfecture
et publication en ligne le :
Identifiant de télétransmission :